



MAIRIE DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE

Place Prudent Chollet
18240 BELLEVILLE-SUR-LOIRE
site : www.bellevillesurloire.fr
e-mail : mairie@bellevillesurloire.fr

TÉL : 02 48 78 20 50
FAX : 02 48 78 20 55

FLASH SPECIAL IMPÔTS

Ayant été mis en cause de façon aussi grossière que virulente, je tiens, au nom de la municipalité, à répondre à la charge de l'association CHARIBAUDE dirigée par Patrick BAGOT.

M. BAGOT fut naguère et pendant deux mandats consécutifs mon 4^{ème} puis 3^{ème} adjoint. À ce titre, il a voté durant 13 années consécutives tous les budgets communaux et se trouve co-responsable de ce qu'il critique aujourd'hui. Je suis au regret de constater que le ressentiment est mauvais conseiller puisqu'il conduit M. BAGOT à écrire des contre-vérités manifestes, voire des mensonges éhontés. Je tiens à corriger ses propos en vous apportant tranquillement, mes chers concitoyens, des éléments plus conformes à la réalité économique de notre commune.

« Aujourd'hui la commune de Belleville se trouve dans une situation plus catastrophique qu'en 1995 »

FAUX

Les caisses fin 1995 étaient négatives de près de 1,6 million de francs (- 244 000 €). Fin 2008, elles sont positives de près de 2 millions d'euros (presque 10 fois plus).

La dette de la commune fin 1995 dépassait 67 millions de francs (10,3 millions d'euros). Fin 2008, la dette est de 5,8 millions d'euros (44 % de moins).

« En 2008, la commune a recouru à un emprunt de 3,5 millions d'euros »

VRAI, mais seuls 3 millions ont été réellement levés.

« Ces 3,5 M€ ont été empruntés pour équilibrer le budget »

FAUX

Ces 3 millions d'euros n'ont pas été empruntés pour équilibrer le budget, qui est excédentaire de 2 millions d'euros (voir plus haut), mais pour financer des investissements.

Je vous rappelle qu'en comptabilité communale, il y a deux budgets :

- le budget de fonctionnement qui regroupe comme son nom l'indique les dépenses et les recettes de fonctionnement de la commune.

Ce budget ne peut pas être déséquilibré, et ne peut en aucune manière être équilibré avec de l'emprunt. Ni la Trésorerie, ni le Préfet ne laisseraient faire une telle chose.

- le budget d'investissement dans lequel apparaissent les dépenses d'équipements et travaux.

Ce budget s'équilibre par l'emprunt, et le cas échéant, par l'autofinancement apporté du budget de fonctionnement.

« Si vous voulez faire des économies, commencez par ne plus percevoir vos indemnités d'élus. »

Ces indemnités ont représenté, en 2008, 40 800 € pour le maire et les 4 adjoints, soit moins de 0,8 % du budget. Cela ne me paraît pas exorbitant compte tenu de l'important travail fourni et du temps consacré à la commune.

*

Pour revenir à l'augmentation des impôts envisagée en 2009, il faut revenir sur la composition des deux budgets, le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

Si le budget d'investissement s'équilibre principalement par l'emprunt, celui de fonctionnement ne peut l'être que par ses recettes. Et quelles sont ces recettes si ce ne sont les impôts, une commune n'en ayant malheureusement pas d'autres ?

Pourquoi acceptez-vous de payer votre baguette de pain, pourquoi ne demandez-vous pas sa gratuité ?

Tout simplement parce que vous savez que derrière il y a des charges (travail, matière première, gaz, électricité, etc.) Eh bien, il en est de même pour les services que vous attendez légitimement de votre commune.

La commune, elle aussi, a des charges pour la faire marcher et fournir à ses habitants les services qu'ils sont en droit d'attendre.

Comme je vous l'ai dit plus haut, ces dépenses ne peuvent être couvertes que par des recettes, et ces recettes sont les recettes fiscales.

La fiscalité communale n'a pas été augmentée depuis 1995, année du début de mon premier mandat, alors que les dépenses, elles, ont subi l'augmentation du coût de la vie.

Ce ne sont pas les citoyens que vous êtes qui contesteront la hausse de ce dernier, surtout depuis le passage à l'euro.

Que cela vous plaise ou non, vous l'acceptez pour votre quotidien, même si ce n'est pas facile tous les jours. Alors pourquoi ne pas l'accepter aussi pour le fonctionnement de votre commune ?

Que les détracteurs de sa gestion donnent les solutions. Qu'ils en donnent aussi au Gouvernement, je crois qu'il serait très intéressé. Pendant qu'ils y sont, pas seulement à celui de notre pays, aux autres aussi !

Il est facile de critiquer sans apporter de solutions, si ce n'est de proposer de ne rien faire. Nous avons réalisé en 14 ans presque 17 millions d'euros d'investissement et emprunté seulement 7 millions d'euros, le solde provenant de l'autofinancement (59 %). Je ne sais pas si beaucoup de communes peuvent prétendre à un tel taux.

Cette augmentation de la fiscalité est aujourd'hui nécessaire pour continuer à conserver une situation saine et nous permettre de regarder l'avenir sereinement, ou du moins prudemment, malgré toutes les difficultés économiques que connaît le monde.

J'accepte aujourd'hui mon erreur de ne pas avoir augmenté régulièrement les impôts du coût de la vie (2 % en moyenne par an). Aujourd'hui personne n'y trouverait à redire et la fiscalité serait de 32 % supérieure à ce qu'elle est.

Je tiens à préciser que l'augmentation prévue sera loin de faire ce rattrapage.

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie de recevoir, mes chers concitoyens, l'expression de mes salutations distinguées.

Vincent FRÉGEAI, Maire
et le Conseil municipal